

## L'ARMEMENT BELGE A LA PECHE MARITIME.

---

Par R. BAUWENS,

Directeur de la S. A. Pêcheries à vapeur, à Ostende.

---

L'armement à la pêche est, sans aucun doute, une industrie de première importance pour notre pays.

Au point de vue économique en premier lieu, ensuite au point de vue de la défense nationale.

Il suffit de considérer pour cela ce que représente l'approvisionnement des chalutiers en vue d'une campagne de pêche.

La main-d'œuvre utilisée directement et indirectement; ensuite le produit de la pêche, qui est pour ainsi dire totalement consommé dans le pays.

L'armement ne fait pas seulement vivre son personnel navigant et son personnel de terre, mais entretient de nombreuses industries connexes, telles que ateliers de réparations, glacières, corderies, vanneries, caisseries, les filocheurs, gréeurs, expéditeurs, etc. Il constitue un débouché appréciable pour les charbonnages, raffineries, constructeurs de navires, de moteurs et d'appareillages divers.

La guerre de 1914 à 1918 a démontré la grande utilité pour un pays de posséder une quantité de petites unités du type chalutier. Nous pouvons affirmer que la flotte de pêche anglaise et celle de la France, composées de plusieurs milliers de chalutiers et drifters, transformés en patrouilleurs et dragueurs de mines, ont été un important facteur de la faillite de la campagne sous-marine allemande, qui à un moment donné menaçait de famine la Grande-Bretagne et la France.

Lorsqu'en 1932, les armateurs firent connaître la situation désespérée dans laquelle se trouvait l'industrie de la pêche, le Gouvernement, tenant compte de ce qui précède, considéra favorablement l'idée d'une protection.

Dès la fin de l'année 1934, une amélioration se fit sentir et les causes peuvent en être attribuées aux raisons que nous exposerons ci-après :

### 1° Les mesures de protection gouvernementales.

Les premiers effets de la crise sur notre pêche nationale furent la dépréciation progressive et continue du prix du

poisson. L'exportation devenait quasi-impossible, par suite des droits d'entrée prohibitifs et des mesures de contingentement mis en vigueur par les pays voisins, où des mesures avaient été prises dans le but de protéger leur propre industrie.

Nous fûmes ainsi privés de précieux débouchés. L'un après l'autre, des pays exportateurs de poisson, touchés par ces restrictions, dirigèrent sur nos marchés, libres à ce moment, leurs quantités en excès.

Nos armements essayèrent des pertes énormes. Des navires appartenant à des patrons-pêcheurs furent saisis et vendus; des sociétés furent liquidées. D'autres navires furent achetés par des armateurs exploitant dans des pays où l'armement jouissait d'une protection efficace.

Nos armateurs et pêcheurs ont alors réussi à émouvoir l'autorité supérieure. Ils ont réclamé pour leur industrie des mesures de protection similaires à celles prodiguées depuis longtemps déjà à l'agriculture; leurs démarches furent malheureusement entravées par une opposition acharnée de la part des importateurs de poisson étranger, dont les intérêts étaient en opposition à ceux de notre industrie nationale.

Mais en juillet 1932, le Gouvernement devant la situation devenue de plus en plus alarmante, s'est rendu compte de la nécessité de protéger notre industrie en voie de disparition.

Les importations de poisson étranger furent contingentées; l'importation des soles et du petit poisson de moins de 40 cm. fut interdite.

Ces mesures étant trouvées insuffisantes, en janvier 1934, un droit de licence fut décrété sur le poisson importé.

L'application de ces mesures ainsi que les effets de la dévaluation eurent pour conséquence d'améliorer la situation de la pêche.

## 2° Les installations du nouveau port de pêche.

De la disposition du nouveau port et notamment de la proximité du bassin et de la minque et de la conception de cette dernière, résulte une amélioration considérable des conditions de travail. Le poisson est déchargé sans transport, sans être exposé au soleil et aux intempéries; il est gardé dans un état de fraîcheur absolu et peut être expédié dans d'excellentes conditions, par un matériel de chemin de fer isothermique rapide et moderne.

La concentration des divers services, ateliers, magasins, bureaux, expéditions, etc. donne un rendement de travail meilleur, plus efficace, et influence sans aucun doute le résultat de nos exploitations.

### 3° La modernisation de la flottille.

Notre flottille de pêche se développe d'une façon continue tant au point de vue du nombre qu'à celui de la qualité et de l'outillage des bateaux.

La modernisation consiste dans l'application du moteur, l'étude des formes, l'amélioration de cales à poisson, les installations frigorifiques, l'emploi d'appareils scientifiques, téléphonie et télégraphie sans fil, sondeurs ultra-sonores, radiogoniométrie, etc.

Nos écoles de pêche, par leur programme approprié, ont contribué à la formation d'un personnel bien stylé, qui était déjà connu en tant que groupe de braves et courageux travailleurs.

Les armements sont incontestablement sur la bonne voie, comme en témoignent les résultats obtenus. Aussi nourrissent-ils l'espoir que, dans un avenir prochain, la production de la flottille belge répondra aux besoins de la consommation.

Avec un appui bienveillant des pouvoirs compétents et le concours efficace de nos marins-pêcheurs, ce résultat sera atteint pour le plus grand bien de l'économie de notre pays.

---